

**Bureau du 2 juin 2003**

**Décision n° B-2003-1402**

commune (s) : Rillieux la Pape - Sathonay Village - Sathonay Camp

objet : **Réalisation de deux ouvrages écrêteurs de crue et aménagements associés - Défense contre les inondations du ruisseau du Ravin - Mission de coordination, en matière de sécurité et protection de la santé - Autorisation de signature du marché avec l'entreprise BECS Infrastructure**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 mai 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2002-0827 en date du 23 septembre 2002, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de mission de coordination sécurité et protection de la santé à assurer dans le cadre de la construction de deux ouvrages écrêteurs de crue à Rillieux la Pape, Sathonay Village et Sathonay Camp.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, le 16 mai 2003 la commission permanente d'appel d'offres a classé première l'offre de l'entreprise BECS Infrastructure pour un montant de 11 466 € HT, soit 13 713,34 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa décision n° B-2002-0827 en date du 23 septembre 2002 ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 16 mai 2003 ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009 et n° 2003-1087, respectivement en date des 18 mai 2001 et 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché et tous les actes contractuels s'y référant, pour la réalisation d'une mission de coordination sécurité et de protection de la santé à assurer dans le cadre de la construction de deux ouvrages écrêteurs de crue à Rillieux la Pape, Sathonay Village et Sathonay Camp attribué à l'entreprise BECS Infrastructure pour un montant de 11 466 € HT, soit 13 713,34 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2003, 2004 et 2005 - compte 231 582 - opération 0496.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,